

SAS AZUR DATA CENTER
4 RUE DES VIELLES VIGNES

77183 CROISSY BEAUBOURG

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS AZUR DATA CENTER** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 73 629 358 euros

Chiffre d'affaires : 14 922 437 euros

Résultat net comptable : 1 677 774 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

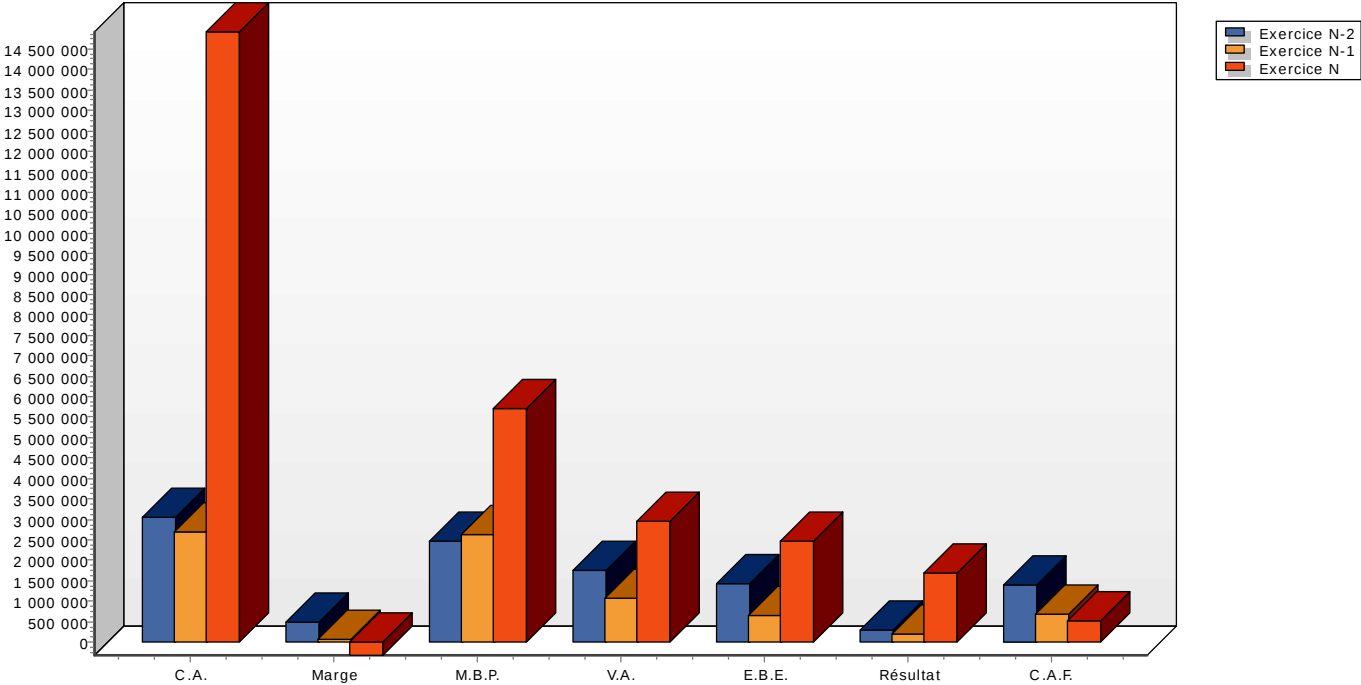
Fait à VERSAILLES

Le 05/06/2026

Signature

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variation N/N-1		31/12/2023
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	14 922 437	2 696 961	12 225 477	453,31	3 034 156
Marge commerciale % sur vente de marchandises	(324 164) 115,50	61 336 91,49	(385 500)	-628,5	487 772 81,28
Marge brute de production % sur production	5 694 720 37,46	2 621 058 95,79	3 073 662	117,27	2 479 798 92,85
Valeur ajoutée % sur CA	2 953 522 19,79	1 079 188 40,01	1 874 334	173,68	1 757 639 57,93
Excédent brut d'exploitation % sur CA	2 472 096 16,57	653 983 24,25	1 818 113	278,01	1 412 040 46,54
Résultat net comptable % sur CA	1 677 774 11,24	187 139 6,94	1 490 635	796,54	282 650 9,32
Capacité d'autofinancement	524 117	685 800	(161 682)	-23,58	1 396 323
Besoin en fonds de roulement Nombre de jours de CA	(64 416 148) (1 554,02)	2 510 295 335,08	(66 926 443)	N/S	1 143 021 135,62
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises	N/S				N/S
- Stock produits finis					
- Crédit fournisseurs	273,82	245,08			248,82
- Crédit clients	19,05	401,06			231,77



Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	401 958	368 091	33 868	63 319
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	2 025 009	1 035 266	989 743	1 328 081
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	565 813	499 975	65 839	101 766
	Autres immobilisations corporelles	544 542	438 289	106 253	141 328
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	1 000		1 000	4 500
	Créances rattachées à des participations	8 417 298		8 417 298	451 632
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	588 286		588 286	428 250
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	314 587		314 587	193 927
	Total de l'actif immobilisé (III)	12 858 493	2 341 620	10 516 872	2 712 802
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	253 432		253 432	393 432
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	169 324		169 324	169 324
	Avances et acomptes versés sur commandes	772		772	
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	811 793	81 219	730 574	2 083 291
	Autres créances	786 409		786 409	466 988
	Charges constatées d'avance	4 089		4 089	217 947
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				52 500
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	61 167 887		61 167 887	2 049
	Total de l'actif circulant (IV)	63 193 705	81 219	63 112 486	3 385 531
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		76 052 198	2 422 840	73 629 358	6 098 333

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	(373 500)
(2) dont créances à moins d'un an	1 602 290 3 737 416

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 805 750)	805 750	713 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 555 985	585 000
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	60 875	60 875
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 748 978	1 937 589
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 677 774	187 139
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		6 849 362	3 484 103
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	319 041	350 000
	Emprunts et dettes financières divers (2)	18 989	100 853
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 360 501	1 527 323
	Dettes fiscales et sociales	973 484	584 912
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 500	51 141
Produits constatés d'avance		56 085 481	
Total des dettes (1)		66 779 996	2 614 230
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		73 629 358	6 098 333
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		66 659 946	2 295 652
(2) Dont emprunts participatifs			

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	10 516 872	14,28	2 712 802	44,48	7 804 071	287,68
Frais de développement	33 868	0,05	63 319	1,04	(29 451)	-46,51
PROTOTYPE INROW DOUBLE	24 141	0,03	24 141	0,40		
PROTOTYPE IMMERSION COLLING	261 897	0,36	268 600	4,40	(6 703)	-2,50
PROTOTYPE RECUPERATION CHALEUR	33 672	0,05	33 672	0,55		
PROTOTYPE DLC	6 260	0,01	6 260	0,10		
PROTOTYPE DC CONTAINER	68 568	0,09	68 568	1,12		
PROTOTYPE CDU	7 422	0,01	7 422	0,12		
AMORTISSEMENT FRAIS R&D	(368 091)	-0,50	(345 343)	-5,66	(22 748)	-6,59
Constructions	989 743	1,34	1 328 081	21,78	(338 338)	-25,48
CBO - DRY COOLERS FC	380 629	0,52	380 629	6,24		
CBO FREE COOLING AIR	657 900	0,89	657 900	10,79		
CBO DISTRIB ELECTRIQUE HQ	82 538	0,11	82 538	1,35		
CBO ONDULEURS	51 506	0,07	43 777	0,72	7 729	17,66
CBO - IMMERSION COOLING	139 827	0,19	139 827	2,29		
CBO AMENAGEMENT GENERALE	37 076	0,05	36 370	0,60	705	1,94
CBO - INFRASTRUCTURE RESEAU	231 110	0,31	231 110	3,79		
CBO CONFINEMENT SALLE D	136 313	0,19	119 789	1,96	16 524	13,79
CBO CLIMATISEURS EAU GLACEE	290 895	0,40	290 895	4,77		
CBO CLIMATISEUR DETENTE DUR	921		921	0,02		
TPL CONFINEMENT	4 455	0,01	4 455	0,07		
TPL - CLIMATISATION EAU GLACEE	11 840	0,02	11 840	0,19		
AMORT INSTALATIONS GENERALES	(1 035 266)	-1,41	(671 969)	-11,02	(363 297)	-54,06
Installations techniques, matériel et outillage	65 839	0,09	101 766	1,67	(35 927)	-35,30
MATERIEL ET OUTILLAGE	131 256	0,18	131 256	2,15		
SERVEUR INFORMATIQUE DE CALCUL	305 123	0,41	305 123	5,00		
BAIES ET CONFINEMENTS	73 821	0,10	73 821	1,21		
PDU	55 614	0,08	55 614	0,91		
AMORT AGENCEMENT ET AMENAGE	(122 187)	-0,17	(118 191)	-1,94	(3 996)	-3,38
AMORT SERVEUR INFORMATIQUE	(286 951)	-0,39	(271 944)	-4,46	(15 008)	-5,52
AMORTISSEMENT BAIES ET CONFINEMENTS	(45 924)	-0,06	(32 599)	-0,53	(13 324)	-40,87
AMORTISSEMENT PDU	(44 914)	-0,06	(41 314)	-0,68	(3 600)	-8,71
Autres immobilisations corporelles	106 253	0,14	141 328	2,32	(35 075)	-24,82
INST ALL. GENE. AGENC. AMENAG.	529 265	0,72	529 265	8,68		
MATERIEL TRANSPORT	8 600	0,01	8 600	0,14		
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	6 677	0,01	5 909	0,10	768	12,99
AMORT INSTALLATIONS GENERALES	(424 078)	-0,58	(389 105)	-6,38	(34 973)	-8,99
AMORT MATERIEL DE TRANSPORT	(8 600)	-0,01	(8 600)	-0,14		
AMORT. MAT BUREAU	(5 610)	-0,01	(4 742)	-0,08	(869)	-18,32
Participations	1 000		4 500	0,07	(3 500)	-77,78
TP GREEN DATA SAS			4 500	0,07	(4 500)	-100,00
TP AZUR DATA CENTER LYON01	1 000				1 000	
Créances rattachées à des participations	8 417 298	11,43	451 632	7,41	7 965 666	N/S
C/C GREEN DATA SAS			10 000	0,16	(10 000)	-100,00
C/C AZUR DATACENTER LLC			791 632	12,98	(791 632)	-100,00
C/C AZUR DATA CENTER LYON01	8 417 298	11,43			8 417 298	
DEPRECIATION SUR C/C AZUR LLC			(350 000)	-5,74	350 000	100,00
Autres titres immobilisés	588 286	0,80	428 250	7,02	160 036	37,37
PARTS SOCIALES BRED	588 286	0,80			588 286	

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
ACTIONS PROPRES OU PARTS PROPRES			428 250	7,02	(428 250)	-100,00
Autres immobilisations financières	314 587	0,43	193 927	3,18	120 660	62,22
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	314 587	0,43	193 927	3,18	120 660	62,22
TOTAL IV - Actif Circulant NET	63 112 486	85,72	3 385 531	55,52	59 726 955	N/S
Matières premières, approvisionnements	253 432	0,34	393 432	6,45	(140 000)	-35,58
STOCKS MATIERES CONSOMMABLES	253 432	0,34	393 432	6,45	(140 000)	-35,58
Marchandises	169 324	0,23	169 324	2,78		
MARCHANDISE (OU GROUPE) A	169 324	0,23	169 324	2,78		
Avances & acomptes versés sur commandes	772				772	
FOURNIS. AVANC. & ACOMPT. SUR	772				772	
Créances clients et comptes rattachés	730 574	0,99	2 083 291	34,16	(1 352 718)	-64,93
COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	669 102	0,91	1 054 782	17,30	(385 680)	-36,56
CLIENTS DOUTEUX ET LITIGIEUX	108 863	0,15	1 767 109	28,98	(1 658 246)	-93,84
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	33 828	0,05	604 091	9,91	(570 263)	-94,40
PROVISIONS POUR DEPR. COMPTES	(81 219)	-0,11	(1 342 691)	-22,02	1 261 471	93,95
Autres créances	786 409	1,07	466 988	7,66	319 420	68,40
COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS	281 013	0,38	34 109	0,56	246 904	723,87
RABAIS REMISES RISTOUR. A OBTE			63 528	1,04	(63 528)	-100,00
TVA A DECAISSER			3 976	0,07	(3 976)	-100,00
TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO	630				630	
TVA DEDUCTIBLE S/ ABS	184 664	0,25	127 542	2,09	57 122	44,79
TVA DEDUCTIBLE INTRACOM	11				11	
CREDIT DE TVA	183 387	0,25	126 017	2,07	57 370	45,53
TVA DED S/ FNP			32 940	0,54	(32 940)	-100,00
CONTROLE FISCAL	30 398	0,04	12 167	0,20	18 231	149,84
C/C OTSI DEVELOPPEMENT	250		250			
ZAYO - CESSION PARTIEL FDS	66 459	0,09	66 459	1,09		
BPCE FACTOR	17 414	0,02			17 414	
BPCE FACTOR FDS GARANTIE	22 182	0,03			22 182	
Charges constatées d'avance	4 089	0,01	217 947	3,57	(213 858)	-98,12
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 089	0,01	217 947	3,57	(213 858)	-98,12
Valeurs mobilières de placement			52 500	0,86	(52 500)	-100,00
ACT. DEST. AUX EMPLOY. AFFECT.			52 500	0,86	(52 500)	-100,00
Disponibilités	61 167 887	83,08	2 049	0,03	61 165 838	N/S
BANQUE CIC	30 204	0,04	1 970	0,03	28 234	N/S
KRAKEN	1		1			
BRED	61 137 604	83,03			61 137 604	
CAISSE	78		78			
TOTAL DUBILAN ACTIF	73 629 358	100,00	6 098 333	100,00	67 531 025	N/S

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	6 849 362	9,30	3 484 103	57,13	3 365 259	96,59
Capital Social ou individuel	805 750	1,09	713 500	11,70	92 250	12,93
CAPITAL SOUSCRIT -APPELE, VERSE	805 750	1,09	713 500	11,70	92 250	12,93
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 555 985	3,47	585 000	9,59	1 970 985	336,92
PRIMES DEMISSION	2 555 985	3,47	585 000	9,59	1 970 985	336,92
Réserve légale	60 875	0,08	60 875	1,00		
RESERVE LEGALE	60 875	0,08	60 875	1,00		
Autres réserves	1 748 978	2,38	1 937 589	31,77	(188 611)	-9,73
AUTRES RESERVES	1 748 978	2,38	1 937 589	31,77	(188 611)	-9,73
Résultat de l'exercice	1 677 774	2,28	187 139	3,07	1 490 635	796,54
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	66 779 996	90,70	2 614 230	42,87	64 165 766	N/S
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	319 041	0,43	350 000	5,74	(30 959)	-8,85
PGE CIC 200 000 EUROS	168 578	0,23	200 000	3,28	(31 422)	-15,71
PRET BPI FRANCE 150K	150 000	0,20	150 000	2,46		
EMPRUNT	395				395	
COMMISSIONS COURUS NON ECHUES	48				48	
ASSURANCES COURUS NON ECHUES	20				20	
Emprunts et dettes financières divers	18 989	0,03	100 853	1,65	(81 863)	-81,17
C/C IT INVESTISSEMENTS			791	0,01	(791)	-100,00
C/C MR ERIC DEBIARD	7 229	0,01			7 229	
C/C FRÚDÚRIC FAGOT			62		(62)	-100,00
C/C JULIERON CONSEIL	11 760	0,02	100 000	1,64	(88 240)	-88,24
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 360 501	12,71	1 527 323	25,04	7 833 178	512,87
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	1 029 621	1,40	1 266 156	20,76	(236 535)	-18,68
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	8 330 880	11,31	261 168	4,28	8 069 713	N/S
Dettes fiscales et sociales	973 484	1,32	584 912	9,59	388 572	66,43
SALAIRE FAGOT	51 730	0,07	34 445	0,56	17 285	50,18
SALAIRE GOFFARD	2 672				2 672	
VANNIER EMMANUEL	1 838				1 838	
PERSONNEL OPPOSITIONS	1 613				1 613	
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAY	43 907	0,06	31 407	0,52	12 500	39,80
URSSAF	10 008	0,01	9 827	0,16	181	1,84
PREVOYANCE	3 521		3 261	0,05	260	7,98
HUMANIS	3 145		2 858	0,05	287	10,05
CONTRIBUTION ADESATT			56		(56)	-100,00
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	258		250		8	3,13
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA	17 074	0,02	11 367	0,19	5 706	50,20
PRELEVEMENT A LA SOURCE	1 382		1 018	0,02	364	35,76
ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	585 507	0,80	13 934	0,23	571 573	N/S
TVA DUE INTRACOMMUNAUTAIRE	11				11	
TVA COLLECTEE 20%	212 187	0,29	380 744	6,24	(168 557)	-44,27
TVA DED S/ FNP	8 211	0,01			8 211	
TVA COLL S/ FAE	5 638	0,01	90 931	1,49	(85 293)	-93,80
AUTRES IMPOTS TAXES ET VERST.	24 639	0,03	4 648	0,08	19 991	430,10
ETAT, AUTRES CHARGES A PAYER	143		167		(23)	-14,03

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Autres dettes	22 500	0,03	51 141	0,84	(28 641)	-56,00
COLLECTIF CLIENTS CREDITEURS			28 641	0,47	(28 641)	-100,00
PROTOCOLE CTA	22 500	0,03	22 500	0,37		
Produits constatés d'avance	56 085 481	76,17			56 085 481	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	56 085 481	76,17			56 085 481	
TOTAL DU BILAN PASSIF	73 629 358	100,00	6 098 333	100,00	67 531 025	N/S

Etats financiers au 31/12/2025

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	(40 668)	(240 000)	(280 668)	67 044
	Production vendue	1 288 586	13 914 519	15 203 105	2 629 917
	Montant net du chiffre d'affaires	1 247 918	13 674 519	14 922 437	2 696 961
	Production stockée				
	Production immobilisée				106 474
	Subventions				3 500
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 312 216	471 083
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			6	297
	Total des produits d'exploitation			16 234 660	3 278 314
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			43 496	
	Variation de stocks				5 708
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 906
	Variation de stocks			140 000	(220 617)
	Autres achats et charges externes (1)			11 785 419	1 937 249
	Impôts, taxes et versements assimilés			36 134	32 372
	Salaires			340 128	297 958
	Cotisations sociales			105 163	98 375
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			457 815	435 594
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			50 745	121 241
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			560 578	37 253
	Total des charges d'exploitation			13 519 479	2 747 039
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 715 181	531 274
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 715 181	531 274
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions	350 000		
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières	4 500		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			354 500	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			350 000
	Intérêts et charges assimilées (3)	828 342		5 472
	Différences négatives de change			139
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	4 500		
	Total des charges financières		832 842	355 611
RESULTAT FINANCIER			(478 342)	(355 611)
RESULTAT COURANT avant impôts			2 236 839	175 663
	Produits exceptionnels			25 594
	Charges exceptionnelles			35 986
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(10 391)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			559 065	(21 867)
Total des produits			16 589 160	3 303 908
Total des charges			14 911 386	3 116 769
BENEFICE OU PERTE			1 677 774	187 139
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Total des produits d'exploitation	16 234 660	108,79	3 278 314	121,56	12 956 346	395,21
Ventes de marchandises	(280 668)	-1,88	67 044	2,49	(347 712)	-518,64
Ventes de marchandises FRANCE	(40 668)	-0,27	440 544	16,33	(481 212)	-109,23
VENTES DE MARCHANDISES	(43 230)	-0,29	440 544	16,33	(483 774)	-109,81
VENTES MARCHANDISES EXO	2 562	0,02			2 562	
Ventes de marchandises EXPORT	(240 000)	-1,61	(373 500)	-13,85	133 500	35,74
VENTE MARCHANDISES EXPORT	(240 000)	-1,61	(373 500)	-13,85	133 500	35,74
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	15 203 105	101,88	2 629 917	97,51	12 573 188	478,08
Production vendue Services FRANCE	1 288 586	8,64	2 629 917	97,51	(1 341 331)	-51,00
HEBERGEMENT	1 167 769	7,83	2 118 107	78,54	(950 338)	-44,87
RESEAUX	48 636	0,33	93 330	3,46	(44 694)	-47,89
PRESTATION SERVICES 20%			25 000	0,93	(25 000)	-100,00
MAINTENANCE REP. TEC			12 977	0,48	(12 977)	-100,00
REFACT. PREST. INTER COMPAGNIE			797	0,03	(797)	-100,00
SOUS LOCATION BUREAUX	10 800	0,07	34 800	1,29	(24 000)	-68,97
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	33 191	0,22	33 706	1,25	(515)	-1,53
REFACTURATION CHARGES	28 190	0,19	34 600	1,28	(6 410)	-18,53
AUTRES PRODUITS D'ACTIVITE EXP.			14 076	0,52	(14 076)	-100,00
AUTRES PRODUITS ANNEXES			262 524	9,73	(262 524)	-100,00
Production vendue Services EXPORT	13 914 519	93,25			13 914 519	
HEBERGEMENT INTRACOM	11 691 138	78,35			11 691 138	
HEBERGEMENT EXPORT	2 223 381	14,90			2 223 381	
Montant net du chiffre d'affaires	14 922 437	100,00	2 696 961	100,00	12 225 477	453,31
Production immobilisée			106 474	3,95	(106 474)	-100,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			106 474	3,95	(106 474)	-100,00
Subventions			3 500	0,13	(3 500)	-100,00
SUBVENTION D'EXPLOITATION			3 500	0,13	(3 500)	-100,00
Reprises sur amts, dépréciations et provisions	1 312 216	8,79	471 083	17,47	841 134	178,55
REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPLOITATION			375 375	13,92	(375 375)	-100,00
CREANCES	1 312 216	8,79	32 800	1,22	1 279 416	N/S
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT			62 908	2,33	(62 908)	-100,00
Autres produits d'exploitation	6		297	0,01	(290)	-97,83
PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	6		297	0,01	(290)	-97,83
Total des charges d'exploitation	13 519 479	90,60	2 747 039	101,86	10 772 440	392,15
Achats de marchandises	43 496	0,29			43 496	
ACHATS DE MARCHANDISES	43 496	0,29			43 496	
Variation de stocks de marchandises			5 708	0,21	(5 708)	-100,00
VARIATION STOCK MARCHANDISES			5 708	0,21	(5 708)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Achats de matières premières et autres appro.			1 906	0,07	(1 906)	-100,00
ACHATS DE FOURNITURES CONSOMMA			1 906	0,07	(1 906)	-100,00
Variation de stocks approvisionnements	140 000	0,94	(220 617)	-8,18	360 617	163,46
VARIAT. STOCKS AUTRES APPROVIS	140 000	0,94	(220 617)	-8,18	360 617	163,46
Autres achats et charges externes	11 785 419	78,98	1 937 249	71,83	9 848 170	508,36
PRESTATION EXPERT TECHNIQUE	55 308	0,37	51 158	1,90	4 149	8,11
HEBERGEMENT DATA CENTER	145 570	0,98	220 639	8,18	(75 069)	-34,02
HEBERGEMENT SERVEUR EXPRESS	20		135	0,01	(115)	-85,19
AUTRES CHARGES D'ACTIVITÉS	24 000	0,16			24 000	
OPERATEUR TELECOM FIBRE XDSL+I	66 842	0,45	3 303	0,12	63 539	N/S
FIBRE NOIRE	25 142	0,17	22 739	0,84	2 403	10,57
NOM DE DOMAINE	282		231	0,01	51	22,15
AUTRES CHARGES LYON	603 527	4,04			603 527	
AUTRES CHARGES BETHUNE	8 410 239	56,36			8 410 239	
ACHATS MATERIEL ET TRAVAUX	27 329	0,18	29 778	1,10	(2 449)	-8,22
TRAVAUX ET AMENAGEMENTS CBO	7 014	0,05	110		6 905	N/S
PIECES POUR MAINTENANCE CBO	1 223	0,01	2 071	0,08	(847)	-40,92
OUTILLAGE CBO	260		2 454	0,09	(2 194)	-89,40
TRAVAUX AMÉNAGEMENT TEMPLIERS			133		(133)	-100,00
LICENCE LOGICIELS	1 627	0,01	1 294	0,05	333	25,75
ELECTRICITE TEMPLIERS	418		103		315	305,69
EDF CROISSY-BEAUBOURG			8 275	0,31	(8 275)	-100,00
EDF CROISSY VIA HEXATOM	656 537	4,40	597 168	22,14	59 370	9,94
EAU CBO	965	0,01			965	
FOURNITURES CARBURANT	4 110	0,03	3 642	0,14	467	12,83
FOURNITURES GAZ	52		97		(46)	-46,92
ACHATS DE PETIT EQUIPEMENT	2 087	0,01	1 137	0,04	950	83,53
ACHATS FOURNITURES ADMINISTRAT	806	0,01	356	0,01	450	126,31
LOYER TEMPLIERS	38 427	0,26	38 427	1,42		
LOCATION IMM CROISSY-BEAUBOURG	708 823	4,75	518 762	19,24	190 061	36,64
LOCATION BUREAU ARAGO PARIS	9 000	0,06	9 000	0,33		
LOCATION BETHUNE	179 044	1,20			179 044	
LOCATION SALLE	748	0,01			748	
LOCATION STOCKAGE	54 000	0,36	60 000	2,22	(6 000)	-10,00
LOCATIONS MOBILIERES	2 634	0,02			2 634	
LOCATIONS DE MATERIEL DE TRANS	98		231	0,01	(133)	-57,71
LOCATION EQUIPEMT INFORMATIQUE	54 766	0,37	10 680	0,40	44 086	412,77
CHARGES LOCATIVES & COPROPRIET	7 830	0,05	7 830	0,29		
CHARGES LOCATIVES CROISSY	101 859	0,68	104 305	3,87	(2 445)	-2,34
CHARGES LOCATIVES BETHUNE	123 984	0,83			123 984	
ENTRETIEN ET REPARATIONS	7 839	0,05	7 628	0,28	211	2,77
ENTRETIEN ESPACES VERTS	3 076	0,02	2 987	0,11	89	2,98
ENTRETIEN DU MATERIEL DE TRANS	608		628	0,02	(20)	-3,16
MAINTENANCE	8 478	0,06	6 308	0,23	2 171	34,41
PRIMES D'ASSURANCE	5 145	0,03	5 145	0,19		
ASSURANCES MULTIRISQUES	20 535	0,14	18 397	0,68	2 138	11,62
ASSURANCES SUR PRET	1 820	0,01	230	0,01	1 590	691,44
ASSURANCE MATERIEL DE TRANSPOR	3 364	0,02	2 712	0,10	652	24,03
ETUDES ET RECHERCHES			1 600	0,06	(1 600)	-100,00
DOCUMENTATION GENERALE	710		107		603	562,48
PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L	96 500	0,65	96 790	3,59	(290)	-0,30
Remunerations d'affacturage	14 313	0,10			14 313	
HONORAIRES COMPTABLES	7 320	0,05	7 020	0,26	300	4,27
HONORAIRES PAIES	2 073	0,01	2 667	0,10	(594)	-22,27
AUTRES HONORAIRES	224 563	1,50	38 203	1,42	186 360	487,82
FRAIS DACTES ET DE CONTENTIEU	10 331	0,07	1 456	0,05	8 875	609,59
ANNONCES ET INSERTIONS	74		475	0,02	(401)	-84,42
FOIRES ET EXPOSITIONS			7 778	0,29	(7 778)	-100,00
TRANSPORTS SUR ACHATS	4 566	0,03	4 115	0,15	451	10,96

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
TRANSPORTS SUR VENTES			3 658	0,14	(3 658)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	34 635	0,23	20 970	0,78	13 665	65,16
RECEPTIONS	5 699	0,04	2 194	0,08	3 504	159,71
FRAIS POSTAUX	73		39		34	85,53
ORANGE HEXATOM	1 614	0,01	1 743	0,06	(129)	-7,39
FREE INTERNET	88				88	
SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	12 060	0,08	8 803	0,33	3 257	37,00
Commissions & frais sur emprun	892	0,01			892	
FRAIS BRED	4 080	0,03			4 080	
FRAIS TICKETS RESTAURANTS	391		438	0,02	(47)	-10,80
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,.			1 100	0,04	(1 100)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	36 134	0,24	32 372	1,20	3 763	11,62
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 724	0,01	1 639	0,06	85	5,16
PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CO	1 778	0,01	2 390	0,09	(613)	-25,63
CET	32 581	0,22	28 342	1,05	4 239	14,96
CARTES GRISES	52				52	
Salaires	340 128	2,28	297 958	11,05	42 170	14,15
SALAIRE ET APPOINTEMENTS	257 925	1,73	270 097	10,01	(12 171)	-4,51
CONGES PAYES	12 500	0,08	8 401	0,31	4 099	48,79
PRIMES ET GRATIFICATIONS	28 665	0,19	11 626	0,43	17 038	146,55
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	36 030	0,24	2 265	0,08	33 764	N/S
TICKETS RESTAURANTS	5 009	0,03	5 569	0,21	(560)	-10,06
REMBOURSMT CHARGES PERS.						
Cotisations sociales	105 163	0,70	98 375	3,65	6 788	6,90
URSSAF	57 641	0,39	55 362	2,05	2 279	4,12
RETRAITE	20 825	0,14	18 876	0,70	1 949	10,33
PREVOYANCE	7 846	0,05	8 017	0,30	(171)	-2,13
POLE EMPLOI	12 223	0,08	12 040	0,45	183	1,52
PREVOYANCE	9		56		(47)	-83,80
PROV CHG PATRONALES CP	5 706	0,04	3 146	0,12	2 561	81,40
MEDECINE DU TRAVAIL	912	0,01	879	0,03	33	3,80
Dotations aux amortissements	457 815	3,07	435 594	16,15	22 220	5,10
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMM. INCORP.			60 747	2,25	(60 747)	-100,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS IMM. CORP.	22 748	0,15	374 847	13,90	(352 099)	-93,93
DOTATIONS AMORT INCORPO	435 067	2,92			435 067	
Dotations aux provisions sur actif circulant	50 745	0,34	121 241	4,50	(70 496)	-58,15
CREANCES	50 745	0,34	121 241	4,50	(70 496)	-58,15
Autres charges	560 578	3,76	37 253	1,38	523 325	N/S
PERTES SUR CREANCES IRRECOURA	411 028	2,75	4 442	0,16	406 585	N/S
PERTES SUR CREANCES IRR 0%	143 023	0,96	32 800	1,22	110 223	336,04
CHARGES DIVERSES GESTION COURA	7 106	0,05	11		7 095	N/S
PENALITES ET AMENDES FISCALES	(578)				(578)	
Résultat d'exploitation	2 715 181	18,20	531 274	19,70	2 183 906	411,07
Total des produits financiers	354 500	2,38			354 500	
Reprises sur dépréciations et provisions	350 000	2,35			350 000	
Immobilisations financières	350 000	2,35			350 000	
Pdts des cessions immo financières	4 500	0,03			4 500	
PROD CESSIONS IMMO FIN.	4 500	0,03			4 500	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2025	12	01/01/2024	12	Variations	%
	31/12/2025	mois	31/12/2024	mois		
Total des charges financières	832 842	5,58	355 611	13,19	477 231	134,20
Dotations financières aux amort. et provisions			350 000	12,98	(350 000)	-100,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			350 000	12,98	(350 000)	-100,00
Intérêts et charges assimilées	828 342	5,55	5 472	0,20	822 870	N/S
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	34 815	0,23	5 472	0,20	29 343	536,26
Interets cptes cour. & dep. cr	1 895	0,01			1 895	
Pertes creances liees a partic	791 632	5,30			791 632	
Différences négatives de change			139	0,01	(139)	-100,00
PERTES DE CHANGE			139	0,01	(139)	-100,00
Chges nettes sur cessions VMP et inst. de trésorerie	4 500	0,03			4 500	
Charg. nettes sur cess. val. m	4 500	0,03			4 500	
Résultat financier	(478 342)	-3,21	(355 611)	-13,19	(122 731)	-34,51
Résultat courant avant impôts	2 236 839	14,99	175 663	6,51	2 061 176	N/S
Produits exceptionnels			25 594	0,95	(25 594)	-100,00
Produits exceptionnels			25 594	0,95	(25 594)	-100,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			25 594	0,95	(25 594)	-100,00
Charges exceptionnelles			35 986	1,33	(35 986)	-100,00
Charges exceptionnelles			35 986	1,33	(35 986)	-100,00
PENALITES ET AMENDES			986	0,04	(986)	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS			35 000	1,30	(35 000)	-100,00
Résultat exceptionnel			(10 391)	-0,39	10 391	100,00
Impôts sur les bénéfices	559 065	3,75	(21 867)	-0,81	580 932	N/S
IMPOT SUR LES SOCIETES	559 065	3,75	37 315	1,38	521 750	N/S
CREDIT IMPOT RECHERCHE			(30 795)	-1,14	30 795	100,00
CREDIT IMPOT RECHERCHE			(28 387)	-1,05	28 387	100,00
Résultat de l'exercice	1 677 774	11,24	187 139	6,94	1 490 635	796,54

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	01/01/2025 31/12/2025		12 mois	01/01/2024 31/12/2024		12 mois	Ecart		%
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 922 437		100,00	2 696 961		100,00	12 225 477		453,31
Ventes de marchandises	(280 668)		-1,88	67 044		2,49	(347 712)		-518,6
- Achats de marchandises	43 496		-15,50				43 496		
- Variation stocks de marchandises				5 708		8,51	(5 708)		-100,0
MARGE COMMERCIALE (a)	(324 164)		115,50	61 336		91,49	(385 500)		-628,5
Production vendue	15 203 105		101,88	2 629 917		97,51	12 573 188		478,08
+ Variation production stockée				106 474		3,95	(106 474)		-100,0
+ Production immobilisée									
PRODUCTION DE L'EXERCICE	15 203 105		101,88	2 736 391		101,46	12 466 714		455,59
- Achats stockés approvisionnement				1 906		0,07	(1 906)		-100,0
- Variation des stocks et approvisionnement	140 000		0,92	(220 617)		-8,06	360 617		-163,4
- Achats de sous-traitance directe	9 368 385		61,62	334 044		12,21	9 034 341		N/S
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	5 694 720		37,46	2 621 058		95,79	3 073 662		117,27
MARGES (Commerciale + Production)	5 370 556		35,99	2 682 393		99,46	2 688 162		100,22
- Achats non stockés (c)	664 975		4,46	610 779		22,65	54 197		8,87
- Autres charges externes (c)	1 752 059		11,74	992 427		36,80	759 632		76,54
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	11 925 419		79,92	1 718 538		63,72	10 206 881		593,93
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	2 953 522		19,79	1 079 188		40,01	1 874 334		173,68
+ Subventions				3 500		0,13	(3 500)		-100,0
- Impôts, taxes sur rémunérations	3 502		0,02	4 030		0,15	(528)		-13,10
- Autres impôts et taxes	32 633		0,22	28 342		1,05	4 291		15,14
- Salaires	340 128		2,28	297 958		11,05	42 170		14,15
- Cotisations sociales	105 163		0,70	98 375		3,65	6 788		6,90
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 472 096		16,57	653 983		24,25	1 818 113		278,01
+ Reprises sur amortissements et provisions	1 312 216		8,79	471 083		17,47	841 134		178,55
+ Pdts des cessions d'immos incorp. et corp.				297		0,01	(290)		-97,83
+ Autres produits de gestion courante	6								
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat									
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	508 560		3,41	556 836		20,65	(48 276)		-8,67
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées									
- Autres charges de gestion courante	560 578		3,76	37 253		1,38	523 325		N/S
RÉSULTAT EXPLOITATION	2 715 181		18,20	531 274		19,70	2 183 906		411,07
Bénéfice-perte sur opérations en commun									
+ Produits financiers	354 500		2,38				354 500		
- Charges financières	832 842		5,58	355 611		13,19	477 231		134,20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 236 839		14,99	175 663		6,51	2 061 176		N/S
Produits exceptionnels				25 594		0,95	(25 594)		-100,0
- Charges exceptionnelles				35 986		1,33	(35 986)		-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				(10 391)		-0,39	10 391		100,00
- Participation des salariés									
- Impôts sur les bénéfices	559 065		3,75	(21 867)		-0,81	580 932		N/S
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 677 774		11,24	187 139		6,94	1 490 635		796,54

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **73 629 358 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **16 589 160 euros** et un total **charges** de **14 911 386 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 677 774 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement	408 662				6 703	401 958
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	408 662				6 703	401 958
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	2 000 050		24 959			2 025 009
	Instal technique, matériel outillage industriels	565 813					565 813
	Instal., agencement, aménagement divers	529 265					529 265
	Matériel de transport	8 600					8 600
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 909		768			6 677
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 109 638		25 726			3 135 364	
FINANCIERES	Participations	4 500		1 000		4 500	1 000
	Créances rattachées à des participations	801 632		8 417 298		801 632	8 417 298
	Autres titres immobilisés	428 250		588 286		428 250	588 286
	Prêts et autres immobilisations financières	193 927		120 660			314 587
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 428 308		9 127 244		1 234 382	9 321 170
TO TAL		4 946 608		9 152 970		1 241 085	12 858 493

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement			345 343	23 606	858	368 091
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			345 343	23 606	858	368 091
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			671 969	363 297		1 035 266
	Instal technique, matériel outillage industriels			464 047	35 927		499 975
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			389 105	34 973		424 078
	Matériel de transport			8 600			8 600
	Matériel de bureau, mobilier			4 742	869		5 610
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 538 463	435 067		1 973 530
TOTAL				1 883 806	458 673	858	2 341 620

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	253 432	393 432		140 000
TOTAL I	253 432	393 432		140 000
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises	169 324	169 324		
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	422 756	562 756		140 000

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	8 417 298		8 417 298
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	314 587		314 587
	Clients douteux ou litigieux	108 863	108 863	
	Autres créances clients	702 930	702 930	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	368 692	368 692	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	30 398	30 398	
	Divers			
	Groupe et associés	250	250	
	Débiteurs divers	387 068	387 068	
	Charges constatées d'avance	4 089	4 089	
	TOTAL DES CREANCES	10 334 175	1 602 290	8 731 885
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		250		

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	319 041	198 991	120 050	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 360 501	9 360 501		
	Personnel et comptes rattachés	101 760	101 760		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 005	34 005		
	Impôts sur les bénéfices	585 507	585 507		
	Taxes sur la valeur ajoutée	226 047	226 047		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	26 164	26 164		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	18 989	18 989		
	Autres dettes	22 500	22 500		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	56 085 481	56 085 481		
	TOTAL DES DETTES	66 779 996	66 659 946	120 050	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		31 422			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	350 000		350 000	
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	1 342 691	50 745	1 312 216	81 219
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 692 691	50 745	1 662 216	81 219
TOTAL GENERAL		1 692 691	50 745	1 662 216	81 219
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			50 745	1 312 216 350 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	33 828	604 091	(570 263)	-94,40
Autres créances	39 596	63 528	(23 932)	-37,67
TOTAL	73 424	667 619	(594 195)	-89,00

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	463		463	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 330 880	261 168	8 069 713	N/S
Dettes fiscales et sociales	61 382	43 191	18 191	42,12
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	8 392 726	304 359	8 088 367	N/S

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	4 089	217 947	(213 858)	-98,12
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	4 089	217 947	(213 858)	-98,12

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	56 085 481		56 085 481	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	56 085 481		56 085 481	

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 854,00	250,0000	713 500,00
	Emises pendant l'exercice		374,00	250,0000	93 500,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		3 228,00	249,6128	805 750,00

Etats financiers au 31/12/2025

ETATS FISCAUX



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SAS AZUR DATA CENTER												
SIRET						52267835800055						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
4 RUE DES VIELLES VIGNES												
IMMEUBLE VOLTA												
77183 CROISSY BEAUBOURG												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				Informatique				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		2 236 261		Bénéfice imposable à 15%				Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐												
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)												
Base d'imposition				Chiffre d'affaires				Taux d'imposition				
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)												
Base d'imposition				Taux d'imposition		12,00						
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												
OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé		NETEXCOM						
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :						
EXCELLIEN EXPERTISE CONSEIL 26 RUE HOCHÉ 78000 VERSAILLES Tél : 0139508134												
Identité du déclarant :												
Date : 18052026 Lieu : CROISSY BEAUBOURG												
Qualité et nom du signataire : PRESIDENT												
Signature : GREGORY TOURNEUX												
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :												

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice								SAS AZUR DATA CENTER 31122025													
G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																			
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts								Payées par la société elle-même				(a)									
								Payées par un établissement chargé du service des titres				(b)									
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)												(c)									
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées												(d)									
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)												(e)									
												(f)									
												(g)									
												(h)									
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI												(i)									
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI												(j)									
7. Montant des revenus répartis												total (a à h)									
H		RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS																			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants								Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
								Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit													
																Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :			
										à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6							
1								2		3		4		Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
ISATIS 38 RUE D'ANGIVILLER 78000 VERSAILLES FRANCE								40		2025											
OTSI DEVELOPEMENT 18 rue du Vieux-Pont 92000 NANTERRE FRANCE								39		2025											
IT INVESTISSEMENT 9 BD ARAGO 75013 PARIS FRANCE										2025											
ARAGO TECHNOLOGIE 9 BOULEVARD ARAGO 75013 PARIS FRANCE								1 694		2025											
ALLIGIERO HOLDINGS LIMITED Amathountos 29, Myria Cou 1st floor, office 11 4532 Agios Tychonas CHYPRE								226		2025											
ITIZAY 41 RUE DE BILLANCOURT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT FRANCE								3		2025											
SCI DU BOIS DES PLANTES 4 AVENUE FOCH 94300 VINCENNES FRANCE								11		2025											
JULIERON CONSEILS 25 RUE PERIER 92120 MONTROUGE FRANCE								153		2025											
ZIRAK CHIRINE 8 square du Pont Sèvres 92100 BOULOGNE BILLANCOURT FRANCE								8		2025											
COTIE SYLVAIN 71 avenue Georges Clemenceau 78110 LE VESINET FRANCE								8		2025											
TYMEN Christophe 33 avenue Douglas Haig 78000 VERSAILLES FRANCE								11		2025											
JULIERON ALAIN 25 RUE PERRIER 92120 MONTROUGE FRANCE								50		2025											

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SAS AZUR DATA CENTER
31122025

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

G		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUIITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS AZUR DATA CENTER**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 4 RUE DES VIELLES VIGNES			77183 CROISSY BEAUBOURG		Durée de l'exercice précédent *	12		
Numéro SIRET *					52267835800055		Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025		N-1 31122024			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX	401 958	CQ	368 091	33 868	63 319
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	2 025 009	AQ	1 035 266	989 743	1 328 081
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	565 813	AS	499 975	65 839	101 766
		Autres immobilisations corporelles	AT	544 542	AU	438 289	106 253	141 328
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
		Participations	CS	1 000	CT		1 000	4 500
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	8 417 298	BC		8 417 298	451 632
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	588 286	BE		588 286	428 250
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	314 587	BI		314 587	193 927
		TO TAL (II)	BJ	12 858 493	BK	2 341 620	10 516 872	2 712 802
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	253 432	BM		253 432	393 432
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	169 324	BU		169 324	169 324
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	772	BW		772	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	811 793	BY	81 219	730 574	2 083 291
		Autres créances (3)	BZ	786 409	CA		786 409	466 988
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			52 500
		Disponibilités	CF	61 167 887	CG		61 167 887	2 049
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 089	CI		4 089	217 947
Comptes de régularisation	TO TAL (III)	CJ	63 193 705	CK	81 219	63 112 486	3 385 531	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	76 052 198	1A	2 422 840	73 629 358	6 098 333	
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AZUR DATA CENTER			Néant ☐ *			
			Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :805 750.....)		DA	805 750	713 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	2 555 985	585 000	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	60 875	60 875	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG	1 748 978	1 937 589	
	Report à nouveau		DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 677 774	187 139	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TO TAL (I)		DL	6 849 362	3 484 103	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
		Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TO TAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	319 041	350 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	18 989	100 853	
	Instruments financiers à terme		D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	9 360 501	1 527 323	
	Dettes fiscales et sociales		DY	973 484	584 912	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	22 500	51 141	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	56 085 481		
TO TAL (IV)		EC	66 779 996	2 614 230		
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED				
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	73 629 358	6 098 333		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	66 659 946	2 295 652	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	(40 668)	FB	(240 000)	FC	(280 668)	67 044	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	1 288 586	FH	13 914 519	FI	15 203 105	2 629 917	
		FJ	1 247 918	FK	13 674 519	FL	14 922 437	2 696 961	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN		106 474	
	Subventions d'exploitation					FO		3 500	
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	1 312 216	471 083	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1			
Autres produits (1) (11)					FQ	6	297		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	16 234 660	3 278 314	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	43 496		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		5 708	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		1 906	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	140 000	(220 617)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	11 785 419	1 937 249	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	36 134	32 372	
	Salaires et traitements *					FY	340 128	297 958	
	Cotisations sociales (10)					FZ	105 163	98 375	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$				GA	457 815	435 594	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GB			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	50 745	121 241	
		Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GD			
	Autres charges (12)					G1			
						GE	560 578	37 253	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 519 479	2 747 039
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	2 715 181	531 274
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur dépréciations					GM	350 000		
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	4 500		
	Total des produits financiers (V)						GP	354 500	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		350 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	828 342	5 472	
	Différences négatives de change					GS		139	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT	4 500		
	Total des charges financières (VI)						GU	832 842	355 611
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(478 342)	(355 611)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 236 839	175 663	

Désignation de l'entreprise SAS AZUR DATA CENTER		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		25 594	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		35 986	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(10 391)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	559 065	(21 867)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 589 160	3 303 908	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 911 386	3 116 769	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 677 774	187 139	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8			
	dont cotisations facultatives Madelin A10				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels
au 31/12/2025

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

Désignation de l'entreprise **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ	408 662	D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2		KP	2 000 050	KQ		KR	24 959				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3		KS	565 813	KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	529 265	KW		KX					
		Matériel de transport *				KY	8 600	KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	5 909	LC		LD	768				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	3 109 638	LO		LP	25 726				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U	806 132	8V		8W	8 418 298				
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	588 286				
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	622 177	1U		1V	120 660				
	TOTAL IV					LQ	1 428 308	LR		LS	9 127 244				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	4 946 608	ØH		ØJ	9 152 970				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ	6 703	DØ	401 958				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV		LW					
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH	2 025 009				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	565 813				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	529 265				
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	8 600				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	6 677				
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes					NC		ND		NE					
	TOTAL III					IY		NG		NH	3 135 364				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7					
	Autres participations					IØ		ØX	806 132	ØY	8 418 298				
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	588 286				
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	428 250	2F	314 587				
	TOTAL IV					I3		NJ	1 234 382	NK	9 321 170				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	1 241 085	ØL	12 858 493				

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER												Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement			CY	345 343	EL	23 606	EM	858	EN	368 091			
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH				
TOTAL I			RK	345 343	RM	23 606	RN	858	RO	368 091			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	671 969	PW	363 297	PX		PY	1 035 266			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	464 047	QA	35 927	QB		QC	499 975			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	389 105	QE	34 973	QF		QG	424 078			
	Matériel de transport		QH	8 600	QI		QJ		QK	8 600			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	4 742	QM	869	QN		QO	5 610			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL II			QU	1 538 463	QV	435 067	QW		QX	1 973 530			
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	1 883 806	ØP	458 673	ØQ	858	ØR	2 341 620			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM	NO						
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	UG	UH
		UG	UH	UI	UJ
		UJ	UK	UL	UM
		UM	UN	UO	UP
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	8 417 298	UM		UN	8 417 298		
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	314 587	UV		UW	314 587		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	108 863		108 863				
	Autres créances clients			UX	702 930		702 930				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	368 692		368 692				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	30 398		30 398				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	250		250				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	387 068		387 068				
	Charges constatées d'avance			VS	4 089		4 089				
	TOTAUX			VT	10 334 175	VU	1 602 290	VV	8 731 885		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						250
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	319 041	198 991	120 050					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 360 501	9 360 501							
Personnel et comptes rattachés		8C	101 760	101 760							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 005	34 005							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	585 507	585 507						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	226 047	226 047						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	26 164	26 164						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	18 989	18 989							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 500	22 500							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	56 085 481	56 085 481							
TOTAUX		VY	66 779 996	66 659 946	120 050						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	31 422	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 677 774	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW (578)				
	Amendes et pénalités			WJ	(578) Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		559 065	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR		2 236 261	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										WZ		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA		
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	ZY		
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XD		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XF		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XS			
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	XG			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				Y2			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)							XI	2 236 261		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*							ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	2 236 261		0			

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2025

Libellé	Montant
---------	---------

Totalisation

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS AZUR DATA CENTER		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	60 981	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	187 139		Dividendes		ZD	187 139					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	187 139			TOTAL II	ZH	187 139					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	9 368 385	334 044						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 1 047 538)				XQ	1 281 211	749 235						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	96 500	96 790						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	258 600	49 346						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	780 723	707 834						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	11 785 419	1 937 249						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	32 581	28 342						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)				9Z	3 553	4 030						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	36 134	32 372						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	420 716	378 272						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	477 565	304 303						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *				ØB	286 590							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS												
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER						Néant ☐ *		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6	Cf état 2059A-Détail...	4 500			4 500		
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩				
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪	
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6	4 500						
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))								
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2025

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
TP GREEN DATA S 12/03/2019	4 500				4 500	4 500						
Totalisation	4 500				4 500	4 500						

Désignation de l'entreprise : **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS AZUR DATA CENTER**Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices N - 6					
antérieurs N - 7					
(montants N - 8					
restant à N - 9					
déduire à la N - 10					
clôture du					
dernier					
exercice)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	14 922 437	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	14 922 437	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	6	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	6	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	10 076 857	
Variation négative des stocks	OQ	140 000	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	704 520	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	560 578	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	11 481 956	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 440 488
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	3 440 488	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	14 922 437	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 52267835800055

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AZUR DATA CENTER

ADRESSE (voie) 4 RUE DES VIELLES VIGNES

CODE POSTAL 77183

VILLE CROISSY BEAUBOURG

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	12
Totalisation	P5	17

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 002
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 226
Totalisation	P6	3 228

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ARAGO TECHNOLOGIE
N° SIREN (si société établie en France) 931496053 % de détention 52,48 Nb de parts ou actions 1 694
Adresse : N° 9 Voie BOULEVARD ARAGO
Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille TOURNEUX Prénom(s) GREGORY
Nom d'usage TOURNEUX % de détention 15,49 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 17041974 N° département 83 Commune TOULON Pays FRANCE
Adresse : N° 38 Voie RUE D'ANGEVILLIER
Code postal 78000 Commune VERSAILLES Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 52267835800055

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AZUR DATA CENTER

ADRESSE (voie) 4 RUE DES VIELLES VIGNES

CODE POSTAL 77183 VILLE CROISSY BEAUBOURG

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2026)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS AZUR DATA CENTER**
Adresse **4 RUE DES VIELLES VIGNES 77183 CROISSY BEAUBOURG**

du **01012025**
au **31122025**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	ABDELHAFEZ AHMED	TECHNICIEN DE MAINTEN	5 RUE CIVIALE	75010 PARIS					
2	ROUSSEAU ADRIEN	TECHNICIEN DE MAINTEN	55 RUE DU DR JEAN VAQUIER	93160 NOISY LE GRAND					
3	FAGOT FREDERIC	DIRECTEUR DE SITE	3 CHEMIN DE BEAUREGARD	03700 BELLERIVE SUR ALLIER					
4	GOFFARD LEATITIA	RESPONSABLE ADMINISTR	3 CHEMIN DE BEAUREGARD	03700 BELLERIVE SUR ALLIER					
5	VANNIER EMMANUEL	RESPONSABLE TECHNIQUE	9 BOULEVARD ARAGO	75013 PARIS					
6									
7									
8									
9									
10									
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❸)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❶)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❷)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	29 986			29 986				29 986	
2	32 863			32 863				32 863	
3	98 158			98 158				98 158	
4	37 103			37 103				37 103	
5	61 292			61 292				61 292	
6									
7									
8									
9									
10									
**	259 402			259 402				259 402	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 699
Total	5 699

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ❿	265 101	- de l'exercice ❿	2 236 261
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	166 258
Nom et qualité du signataire GREGORY TOURNEUX PRESIDENT		A CROISSY BEAUBOURG....., le 18/05/2026 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SAS AZUR DATA CENTER	N° Siren :522678358
Adresse	4 RUE DES VIELLES VIGNES	77183 CROISSY BEAUBOURG

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés	☐	PME au sens communautaire	☒
--	--------------------------	---------------------------	-------------------------------------

Dénomination de la société mère		N° Siren :	
Adresse			

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

CIR - Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
CRC - Crédit d'impôt recherche collaborative au titre de N	
FAM - Crédit d'impôt famille	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.



**Crédit d'impôt recherche (art 244 quater B du CGI)
et crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (article 244 quater B bis du CGI)**

Dépenses engagées au titre de l'année 2025

(article 244 quater B du CGI et
article 244 quater B bis du CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique "Professionnels". Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Cachet du service	Exercice ouvert le ¹	01/01/2025	Clos le	31/12/2025		
	Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	522678358	Code NACE	6311Z
			Activités (cf notice)	Informatique		
SAS AZUR DATA CENTER 4 RUE DES VIELLES VIGNES 77183 CROISSY BEAUBOURG		(ancienne adresse en cas de changement)				

• Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	Désignation et adresse de la société mère		N° SIREN de la société mère	
				Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée.	
Montant des crédits d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)				DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)				DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC) ²				DX2	
Entreprises ayant engagé pour la 1re fois des dépenses de recherche en 2025 *				AZ	

• Entreprises nouvelles créées en 2025 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	14 922 437			
• Nombre de salariés	CZ		• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	
• Sociétés de personnes * n'ayant pas opté pour l'IS	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		GZ

* Cocher la case correspondante

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

I - DEPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT (CIR-RECHERCHE)		ANNEE CIVILE 2025
A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE		
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses ligne 4 et 5)	3a	
Forfait représentatif de la participation personnelle des dirigeants d'entreprises individuelles et des associés de sociétés soumises au régime fiscal des sociétés de personnes	3b	
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs exposées jusqu'au 14/02/2025 ³ (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) au prorata des périodes suivantes : dépenses exposées du 01/01 au 14/02 (ligne 1 x 75%)+[(ligne 3a + ligne 3b + ligne 4) x 43 %]+ligne 5 dépenses exposées du 15/02 au 31/12/2025 (ligne 1 x 75%)+[(ligne 3a + ligne 3b + ligne 4) x 40 %] ⁴	6	

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

² Les termes CRC et CCo sont utilisés de manière équivalente pour désigner le crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3a + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) jusqu'au 14/02/2025 ⁵	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV) jusqu'au 14/02/2025 ⁵	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV) jusqu'au 14/02/2025 ⁵	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf.notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées jusqu'au 14/02/2025 dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale (COV) dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique, jusqu'au 14/02/2025 ⁵ , dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise : (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ⁶ (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNEE CIVILE 2025	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance		
en France :	15a	
à l'étranger ⁷ :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance		
en France :	16a	
à l'étranger ⁷ :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à [ligne 14 x 3 (positif)], reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à [ligne 14 x 3 (positif)], reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d'organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] n'excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant en ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18-ligne19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements ((ligne 19 + ligne 20) dans la limite de 10 000 000 €)	21	

³ L'article 55 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 supprime le dispositif « jeunes docteurs » pour les dépenses exposées à compter du 15 février 2025.

⁴ L'article 55 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 abaisse le taux du « forfait de fonctionnement » applicable aux dépenses de personnel de 43 % à 40 %.

⁵ L'article 55 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 exclut de l'assiette du crédit d'impôt recherche (CIR) les dotations aux amortissements et les frais liés à la prise, la maintenance et la défense des brevets et des certificats

⁶ Ouvrent droit au crédit d'impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

⁷ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNEE CIVILE 2025
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d'impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁸⁻⁹	23a	
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	24	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne 23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)		ANNEE CIVILE 2025
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁸	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	31	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont mt. net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer	33b	

MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT AU TITRE DES DEPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DEPENSES PORTEES LIGNES 34a ET 86 N'EXCEDE PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b	
Montant du crédit d'impôt (ligne 35a-35b) x 30% + (ligne 35b x 50%) ¹²	36	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	38b	

⁸ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁹ L'article 58 de la loi de finances pour 2025 précise que les subventions publiques à déduire des bases de calcul du CIR s'entendent des aides reçues par les entreprises à raison des opérations ouvrant droit au crédit d'impôt versées par les personnes morales de droit public ou par les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public.

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice)

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 33a)	39a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 39a - ligne 39b) x 30% + (ligne 39b x 50%) ¹²	40	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission, du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un dpt d'outre-mer après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 38b + ligne 45b)	46b	
B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 EST SUPÉRIEURE À 100 000 000 €		
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de rech. collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont mt. net total des dépenses de rech. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche (ligne 47a - ligne 47b) x 30% + (ligne 47b x 50%)	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) [ligne 26a - (100 000 000 € - ligne 86)]	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	53b	
DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT POUR LES DEPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 33a)	54a	
Dont mt. net total des dépenses de col. exposées dans des exploitations situées dans un dpt d'outre-mer (report de la ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] ((ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excèdent le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5% [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n°2023/2831 de la Commission, du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis Si le montant ligne 61 est égal à 300 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 300 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 300 000 €, reporter (300 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	63b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ¹³	ANNEE CIVILE 2025	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou intallations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ¹⁴	72	
Pour les prestataires, sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁵	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹⁶	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un dpt outre-mer	76b	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont mt. net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitaitons situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	
Montant total du crédit d'impôt ((lignes 76a - 76b - 76c - 76d) x 20% ¹⁷) + (ligne 76b x 60%) + (ligne 76c x 40 %) + (ligne 76d x 35%) ¹⁸	77	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 91c</i>)	78	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un département d'outre-mer	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un département d'outre-mer (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI

V - DEPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CREDIT D'IMPOT (CRC)	ANNEE CIVILE 2025	
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹⁹	82a	en France :
	82b	à l'étranger :
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ²⁰	84	
Montant des remboursements des aides publiques ²¹	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (<i>ligne 83 - ligne 84 + ligne 85</i>)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative [(ligne 86 - ligne 87) x 40 %] + (ligne 87 x 50%)	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (<i>reporter le montant indiqué ligne 91d</i>)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

¹³Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

¹⁴Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁵Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf.notice)

¹⁶Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subven-tion remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹⁷L'article 56 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a abaissé le taux de droit commun du dispositif de 30 % à 20 % aux dépenses exposées à compter du 1er janvier 2025.

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TO TAL					
		91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt			
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de R collaborative
TO TAL					
		92a	92b	92c	92d

VIII - UTILISATION DE LA CREANCE²²

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant des crédits d'impôt déterminés ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A BIOT Le
 Nom, Qualité MR VANNIER GERANT Signature
 Adresse email :
 Téléphone :

- ¹⁸ Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.
- ¹⁹ Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l'entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d'impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d'autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C § 300 à 340).
- ²⁰ Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l'article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).
- ²¹ Le montant des remboursements d'aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où l'aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.
- ²² S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.



COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2023

Dénomination de l'entreprise : SAS AZUR DATA CENTER
Adresse : 4 RUE DES VIELLES VIGNES

IMMEUBLE VOLTA
77183 CROISSY BEAUBOURG

N° Siret de l'établissement principal : 52267835800055

Activité : Informatique Code activité : 6311Z

Déclarant Nom du signataire GREGORY TOURNEUX Qualité du signataire PRESIDENT

A CROISSY BEAUBO Le 18052026

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du 01012025 au 31122025

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	3 440 488
Chiffre d'affaires de référence	A3	14 922 437
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation (En toutes lettres) A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8
00055	77	CROISSY-BEAUBOURG	190	6,00
00048	06	BIOT	018	

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

Numéro du département B1	Commune de localisation (En toutes lettres) B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)